

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, et le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. CROS Maxime, M. BERT Jean-Michel, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia,

Absents Excusés : M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier
M. NOUAILLE O. a donné pouvoir à M. GACHE R. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Secrétaire de séance : Mme CHAZOT Catherine

Le maire ouvra la séance en présentant les condoléances du conseil municipal à M. Frédéric OLLIVIER, conseiller municipal, ainsi qu'à toute sa famille, pour le décès de sa grand-mère Mme ROUSSON Marie-Thérèse.

Le compte rendu du conseil municipal du 10/10/2014 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A – Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner :

- demande située lieu-dit Royer parcelle AE 287 de 2123 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter la parcelle référencée ci-dessus.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

B - Renouvellement de la station d'épuration du centre bourg - Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 21/02/2014 attribuant le marché pour la maîtrise d'œuvre du renouvellement de la station d'épuration du centre bourg au Bureau d'Etudes SOTREC INGENIERIE de SAINT ETIENNE (42) d'un montant total de 15950.00 euros HT.

Il présente l'avenant n°1 en plus-value de 1903.36 euros HT €uros. L'avenant n°1 a pour objet la prise en compte du coût d'objectif des travaux et, de ce fait, du calcul du montant définit du coût de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à SOTREC INGENIERIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 en plus-value de 1903.36 euros HT à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à SOTREC INGENIERIE.
- Charge Monsieur le maire de signer les avenants et tous documents utiles se rapportant à la réalisation de cette opération.

C - Travaux d'extension de l'école primaire publique de Préaux - Avenant n°1 – Lot n°3 – Charpente – Couverture – Zinguerie

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Lot n°3 – Charpente – Couverture – Zinguerie a été attribué à l'Entreprise SARL FERRAND BATIMENT de Saint Alban d'Ay pour un montant de marché initial de 43 598.97 euros HT.

Il présente l'avenant n°1 en plus-value de 1513.20 euros HT pour la fourniture et la pose de châssis de toiture sur la coursive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 en plus-value de 1513.20 euros HT au marché de travaux du lot 03 – Charpente – Couverture – Zinguerie a été attribué à l'Entreprise SARL FERRAND BATIMENT.
- Charge Monsieur le maire de signer les avenants et tous documents utiles se rapportant à la réalisation de cette opération.

D - Ecole publique primaire de Préaux - Remboursement à l'OCCE de Préaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la sortie patrimoine de l'école publique de Préaux – visite du château de Tournon le 18/09/2014 (GS/CP – CE1/2-CM1/2)

Cette sortie est subventionnée par le Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre « Sortie Patrimoine Ardéchois ». La subvention sera versée à la commune de Préaux.

Il précise que la facture du transport scolaire d'un montant de 150 euros a été payée par erreur par l'OCCE, coopérative solaire de l'école, et qu'il y a donc lieu de rembourser l'OCCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Charge le maire de rembourser la somme de 150.00 €uros à l'OCCE de Préaux
- Charge le maire de toutes les signatures utiles à cette opération.

E - Intempéries du 9 au 14 octobre 2014 - Demande d'aides financières à l'Etat et au Conseil Général de l'Ardèche

La commune de Préaux a été touchée par de fortes pluies les 12 et 14 octobre 2014, qui ont causés d'importants dégâts sur la voirie communale (affaissement de chaussée, voirie déformée, éboulement..).

Le maire présente au conseil l'estimation des dégâts pour la réparation de la voirie communale d'un montant de 85706.72 euros HT.

Il informe le conseil que la commune peut solliciter l'aide financière de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est :

- Aide financière de l'Etat
- Aide financière du Conseil Général de l'Ardèche
- Autofinancement communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite l'aide financière de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche pour la réalisation de ces travaux de réparation de la voirie communale suite aux intempéries du 9 au 14 octobre 2014
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Charge le maire de toutes les signatures utiles à cette opération.

F - Approbation des nouveaux statuts du syndicat de l'Ay-Ozon

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211.17 et suivants relatifs aux modifications statutaires des EPCI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1997 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2012 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ay ;

Vu la délibération du 13 octobre 2014 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon approuvant la modification de ses statuts ;

Vu le courrier du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon reçu en mairie le 22/10/2014 et demandant l'approbation des nouveaux statuts par les communes membres du syndicat ;

Considérant que les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales sont satisfaites ;

Le maire procède à la lecture des nouveaux statuts du syndicat et propose au conseil municipal l'approbation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition des statuts du syndicat
- Mandate le maire pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour mener à bien cette délibération.

G - Recensement de la population 2015

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu pour la commune de Préaux en 2015, du 15 janvier au 15 février 2015

Monsieur le Maire précise aussi qu'il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs.

Il propose au conseil municipal que les agents recenseurs percevront deux indemnités forfaitaires, à savoir :

- Une indemnité forfaitaire de 300 €uros brute pour deux demi-journées de formation (les 6 et 13 janvier 2015 à Vion) et pour la reconnaissance de la tournée entre le 6 et 13 janvier 2015, indemnité payée en janvier.
- Une indemnité forfaitaire de 1000 €uros Brute pour les travaux de recensement du 15 janvier au 15 février 2015, indemnité payée en février

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (1 abstention) :

- Désigne comme coordonnateur communal Mr SOZET Jacques, Maire-Adjoint.
- Désigne comme coordonnateur communal adjoint Mme Virginie COMBETTE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Nomme deux agents recenseurs :
 - Mme Bérénice FOUREL née CHANEY, née le 13 janvier 1980 à SAINT-ETIENNE (Loire) et domiciliée Le Grangeon 07290 PRÉAUX
 - Mme Karine GIRAULT née MÉGNIEN, née le 19/01/1972 à ENGHEN LES BAINS (95) et domiciliée lieu-dit Gourde 07290 PRÉAUX
- Fixe la rémunération comme suit :
 - Une indemnité forfaitaire de 300 €uros brute pour deux demi-journées de formation (les 6 et 13 janvier 2015 à Vion) et pour la reconnaissance de la tournée entre le 6 et 13 janvier 2015, indemnité payée en janvier.
 - Une indemnité forfaitaire de 1000 €uros Brute pour les travaux de recensement du 15 janvier au 15 février 2015, indemnité payée en février
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

H - Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire Eclairage Public - France Telecom - Dossier SDE07 n°14/0280 140887D -Extension BT Parcelles AE 129-AE 291 Poste « Lotissement »

Le Maire informe le conseil municipal que le SDE07 est maître d'ouvrage pour les travaux de distribution d'électricité, et la commune est maître d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunications.

Il propose au conseil municipal afin de faciliter la coordination du chantier de désigner le SDE07 comme maître d'ouvrage unique pour l'opération Extension BT Parcelles AE 129-AE 291 Poste « Lotissement » Route des Communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne le SDE07 comme maître d'ouvrage unique pour l'opération Extension BT Parcelles AE 129-AE 291 Poste « Lotissement » Route des Communes

- Autorise le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour cette opération.
- Charge le Maire de toutes les démarches et signatures utiles.

I - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Syndicat des Eaux Cance-Doux / Commune de Préaux - Alimentation en eau potable « Préaux : Martin »

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'une opération d'alimentation en eau potable « Préaux - Route des Communes : Martin ».

Monsieur le maire présente la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage qu'il y a lieu de signer entre le Syndicat des eaux CANCE - DOUX et la commune de Préaux, et qui a pour objet les modalités d'exécution et de financement de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'alimentation en eau potable « Préaux - Route des Communes: Martin » entre le Syndicat des eaux CANCE - DOUX et la commune de Préaux.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

J - Motion de soutien à la Trésorerie de Satillieu

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de fermeture de la Trésorerie de Satillieu et de 5 autres sur le département de l'Ardèche (Antraigues, Montpezat sous Bauzon, Saint Agrève, Vals les Bains et La Voulte sur Rhône.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Affirme son soutien au maintien de la Trésorerie de Satillieu afin d'assurer un service public de proximité à tous les administrés du canton de Satillieu.
- Affirme son soutien au maintien de la Trésorerie d'Antraigues, de Montpezat sous Bauzon, de Saint Agrève, de Vals les Bains et de La Voulte sur Rhône
- Demande aux autorités et pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour maintenir ce service public indispensable.
- Autorise le Maire à signer tous les documents utiles.

K - Modification de ses statuts de la Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA) Transfert du siège social

Le maire informe le conseil municipal que suite au déménagement des bureaux de la Communauté de Communes du Val d'Ay le 25/07/2014 à Munas 25 rue de la Maille 07290 QUINTENAS, le conseil communautaire de la CCVA par délibération du 23 octobre 2014 a approuvé le transfert du siège social à Munas 25 rue de la Maille 07290 QUINTENAS et a adopté la modification des statuts de la CCVA.

Le conseil municipal de Préaux doit délibérer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Ay dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Ay tel que « transfert du siège social à Munas 25 rue de la Maille 07290 QUINTENAS »
- Charge le maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

L - Décision modificative n°1 au budget Vente Energie – Photovoltaïque 2014

M. le maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------|-------------|-----------------------|---------|
| Articles - Opération | Montant | Articles - Opération | Montant |
| 6156 (011) maintenance | 241,00 | | |
| 6161 (011) Assurances multirisques | -200,00 | | |
| 6338 (012) Autres impôts, taxes.... | -41,00 | | |
| Total Dépenses | 0,00 | Total Recettes | |

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget Vente Energie Photovoltaïque 2014 comme ci-dessus présentée
- Charge le maire de toutes les signatures utiles.

M - Décision modificative n°1 au budget principal 2014

M. le maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------------|----------|----------|--|
| Articles - Opération | Montant | | |
| 2183 (23) - 118 : Matériel de bureau | 2300.00 | | |
| 2384 (23) - 118 : Mobilier | -2300.00 | | |
| Total Dépenses | 0 | | |

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget communal 2014 comme ci-dessus présentée
- Charge le maire de toutes les signatures utiles.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Ecole publique

Mme CHAZOT Catherine fait lecture au conseil municipal du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 20/11/2014 (compte rendu réalisé par les enseignantes de l'école), à savoir :

Compte- rendu du conseil d'école du 20 novembre 2014

Présents

Mme Agnès REYNIER, IEN de la circonscription d'Annonay
Mme Catherine CHAZOT : conseillère municipale
Mme Karine GIRAULT : représentante de parents d'élèves
Mme Karine PLEynet : représentante de parents d'élèves
Mme Aurélie GIRARD : représentante de parents d'élèves
Mme Bernadette BILLON : ATSEM et employée municipale
Mme Marie BIDAUX : DDEN
Mme Adeline VALAT : Enseignante cycle 1
Mme Dominique GERY : Enseignante cycle 2 et faisant fonction direction

Excusés

M. ROCHE, maire de la commune
Mme Hélène FAURE : ATSEM
Mme Isabelle CURIE : Enseignante cycle 3

Compte rendu de rentrée : les 57 élèves inscrits à l'école de Préaux se répartissent selon la logique des cycles, 17 sont en cycles 3, 17 en cycles 2 et 23 en cycle 1, 5 élèves sont inscrits mais non scolarisés à ce jour.

5 enfants nés en 2012 devraient être scolarisés à Préaux. Une inscription en GS est à venir.

Nous avons pour encadrer les élèves une équipe stable en principe jusqu'en fin d'année.

Mme Valat assurant le remplacement de Mme Chauchoy, Mme Curie, celui de Mme Marie Viale.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur reste le même que pour 2013-2014. Seuls les horaires sont modifiés, soit :

- ↳ Lundi : 8h50-12h/13h30-16h30
- ↳ Mardi, jeudi, vendredi : 8h50-12h/13h30-15h30
- ↳ Mercredi : 8h50-12h

Les nouveaux rythmes scolaires :

Les temps de transition et de déplacements sont multipliés, les élèves ne savent pas toujours où ils doivent aller, la mise en place d'activités TAP est insuffisante face aux nombres d'élèves. Les normes de sécurité ne sont pas respectées (ratio nombre d'enfants / personnes responsables).

Conditions de travail liées aux travaux :

1 **Affluence sur le parking** aux heures de sortie de classe et de TAP, problème de sécurité confirmé par les parents d'élèves. Besoin d'éclairage, besoin de matérialiser les places de stationnement et l'arrêt de bus (joindre la société de transport pour donner des consignes de sécurité propres au contexte). L'adjointe au Maire propose de placer des barrières pour

sécuriser la montée dans le car. Il est demandé aux parents d'être très vigilants quant aux stationnements et aux manœuvres. Il est question de réduire la zone de stationnement dangereuse sur le parking.

2 **Bruit** des machines, **incivilités** de la part de certains corps de métier (musique), aller et venues de personnes inconnues, qui ne se présentent pas .

3 Dans l'espace cour réduit, un **manque de vigilance** du rangement de matériel (clous, verre, plastique,) retrouvé dans l'espace élèves, rendent difficile notre travail au quotidien. Nous avons commencé avec une grue dans la cour.

4 L'entrée de tous les élèves qui a lieu dans la classe de cycle 2 ne correspond ni à des normes de sécurité, ni à une qualité de vie et d'enseignement sereine. (dérangement, espace restreint.).

5 Les constructions pour le nouveau bureau contribuent à assombrir la classe de cycle 3.

Intervenants autour de l'école

Mme Françoise Roux EVS - Mme Isabelle Martin AVS - Mme Eléonore Houdayer intervenante en musique dans les 3 classes - Mme Boisson Psychologue scolaire.

Mise en place des nouveaux horaires

L'adaptation en ce qui concerne les parents est plutôt bonne. Cependant les élèves n'ont pas un aménagement de rythmes plus adapté, ils ont le même temps en collectivité plus le mercredi matin.

Les parents demandent une petite récréation à 15h30 les mardis, jeudis et vendredis.

Pas de retour des parents concernant une plus grande fatigabilité.

Les projets et sorties envisagés :

Cycle 1 : sortie possible au safari de Peaugres en avril ou mai dans le cadre d'un thème annuel autour de l'Afrique (à voir).

Les cycles 2 et 3 ont participé au projet imag'n magie (musée de Tournon)

Les cycles 2 ont participé à 2 rencontres USEP (randonnée châtaignes et Athlétisme), une rencontre lutte est prévue avec les élèves de Arras le 26 février à Préaux.

Des projets de visite au planétarium et au musée d'art moderne sont envisagés et restent à confirmer pour les cycles 2 et 3, le 29 avril 2015. Demande d'une participation financière de la mairie.

L'équipe enseignante remercie Ecole plus pour son dynamisme. Un spectacle est prévu pour les trois classes, le vendredi 19 décembre à 18h à la salle des fêtes : thèmes (Miro et les planètes, les couleurs).

Demande de financement USEP départemental et en mairie également pour continuer à participer aux sorties.

2 Fonctionnement de l'école

Discussion et appréciation des points de dangers et d'hygiène de l'école :

La classe de maternelle n'a pas de toilettes pour adulte et ceci jusqu'à l'ouverture de l'accès inter bâtiment en février.

L'espace inter plafond des toilettes extérieures et toit du préau comporte des débris et détritus non conformes à une hygiène saine pour les enfants (enfants allergiques), et sont très dangereux en cas d'incendie. Nous insistons afin qu'un nettoyage soit mis en œuvre.

Lecture et amendement du règlement intérieur (non fait)

Le PPMS a été mis à jour, le DUER est en cours, l'exercice d'évacuation a été réalisé.

Rappel des règles de convenances pour une bonne communication avec l'école.

Il est demandé à l'ensemble des parents d'élèves que les horaires soient bien respectés, que toute absence doit être signalée par téléphone le jour même, et motivée par écrit au retour de l'enfant,

Un cahier de liaison assure la communication école maison, nous insistons pour que ce cahier soit bien vu des parents et signé. Nous rappelons aux élèves qu'ils doivent toujours être en lien avec un adulte. (temps de transition, école, TAP, garderie).

Aménagements divers et travaux envisagés

L'équipe éducative souligne les efforts financiers réalisés par la municipalité. Cependant il faudrait nettoyer la cour des maternelles : (morceaux de verre retrouvés par les enfants dans la terre, débroussailler l'angle sud-ouest de la cour).

Boucher les trous par lesquels les souris s'introduisent dans la cuisine et la salle Vidéo.

L'alarme incendie doit être réparée et être commune entre les trois classes.

Le financement de la plastifieuse est possible, achat envisagé.

L'ordinateur portable ne fonctionne plus.

Faire déblayer les plaques de plâtres déposées dans la salle de vidéo (refuge de souris).

Refaire le contour de la porte de sortie de la classe de cycle 2. (perte de chaleur)

Deux radiateurs ne fonctionnent pas dans la classe de cycle 2.

Nettoyage du sol du préau à faire plus régulièrement.

Procéder à un nettoyage et aération des toilettes extérieures et remplacer le petit toilette par un grand.

Le petit toilette situé entre les deux classes C2 et C3 n'est plus utilisable.

L'enseignante de cycle 1 souligne la qualité des travaux effectués en maternelle malgré les adaptations à effectuer (débit d'eau dans les toilettes, travaux à prévoir suite à l'infiltration d'eau, baisser le chauffage). Des toilettes à taille intermédiaire seraient plus adaptées pour les élèves de GS.

Le nombre de toilettes dans l'école est actuellement insuffisant, le nombre de toilettes prévu dans les travaux semble aussi insuffisant.

Paroles aux parents, questions supplémentaires

Question des parents concernant les devoirs en cycle 3.

Demande des parents d'une aide individuelle de l'enseignante pour la recherche de son étiquette prénom pour l'accueil en cycle 1, L'accueil des enfants en maternelle reste le geste professionnel de l'enseignante

Remerciements Nous remercions la mairie de Préaux pour le confort dont bénéficient les élèves de cycle 1 dans les nouveaux locaux, pour la dotation d'un ordinateur neuf dans l'école et des combinés téléphoniques intra. Nous souhaitons que les travaux suivent bien leur cours et retrouver le plus rapidement possible l'intégralité de l'espace cour.

ERRATUM sur le compte rendu du conseil d'école du 20 Novembre 2014

Les nouveaux rythmes scolaires /

Les temps de transitions et de déplacements sont multipliés. La question est posée des normes à propos de l'encadrement des élèves pour l'accompagnement jusqu'aux TAP.

Incivilités de la part de certains corps de métiers (musique, langage).

Le maire fait part au conseil que les relations mairie/enseignantes sont un peu compliquées en ce moment en raison des différentes nuisances dues aux travaux (bruit, passage piéton derrière l'école, ect...).

Il précise que concernant les finitions à reprendre dans la classe de Mme GERY, les reprises sont en cours et la commune sera vigilante sur la parfaite finition des travaux.

Mme Chazot propose de faire un mot aux parents d'élèves concernant la sécurité aux abords de l'école, à savoir :

- que les enfants sont sous la responsabilité des parents avant l'entrée et à la sortie de l'école. Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'au portail et que lorsque les enfants sont sur le terrain vague qui sert de parking pour l'instant, d'effectuer une surveillance très rapprochée.
- Pour une sécurité supplémentaire, des barrières sont disposées dessous l'école, durant les travaux d'extension de cette dernière, en attendant le retour à la normale. Les enfants en dehors de celles-ci doivent être accompagnés comme s'ils circulent sur une route.
- Les parents qui viennent en voiture, accompagner ou récupérer leurs enfants doivent redoubler de vigilance lorsqu'ils stationnent ou se déplacent aux abords de l'école : éviter des manœuvres dangereuses, conduire très lentement, tout en évitant d'obstruer la voie communale, ainsi que l'arrêt de cars du minibus.
- que les parents peuvent stationner sur le parking de la « Place Martin » qui jouxte l'école.

Elle propose également de contacter le Conseil Général de l'Ardèche concernant la vitesse excessive du chauffeur du minibus aux abords de l'arrêt de cars de l'école.

Le maire fait part également au conseil municipal d'une demande d'aide financière de l'école concernant une sortie pour le cycle 2 et 3 le 29 avril 2015 au planétarium et au Musée moderne et contemporain à Saint Etienne. Le conseil municipal donne un accord de principe pour subventionner à hauteur de 330 euros cette sortie. La somme de 330 euros est la somme proposée dans le plan de financement des enseignantes. Cette subvention sera versée en 2015.

Le conseil municipal prend acte de toutes ces informations concernant l'école.

b) Motion de soutien pour le maintien des agents du Centre Régional de la Propriété Forestière CRPF

Mr Jacques SOZET informe le conseil municipal de la possible suppression de plusieurs postes d'agents du Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes notamment celui de Mr Maël GIRAUD, Technicien Nord Vivarais situé à Davezieux.

Il rappelle que le CRPF a compétence pour orienter et développer la gestion des bois et terrains à vocation des particuliers. Le CRPF concourt à la gestion durable des forêts privées. Ses missions sont :

- Améliorer et développer la gestion des forêts
- Regrouper les propriétaires pour la gestion forestière, la mobilisation de la ressource en bois et la prise en compte des demandes environnementales et sociales
- Sensibiliser et former les propriétaires et leurs gestionnaires aux techniques sylvicoles
- Participer à la protection de la forêt et à sa pérennité

- Contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la société et l'aménagement du territoire

Les techniciens locaux sont utiles et nécessaires pour les propriétaires forestiers, avoir un interlocuteur local est plus rapide et plus simple. Ce service de proximité est indispensable.

c) Bulletin municipal 2014

Mme CHAZOT Catherine, Maire Adjoint, en charge de la préparation du bulletin municipal, présente au conseil municipal un bulletin provisoire. La distribution sera effectuée entre les fêtes de fin d'année.

d) SDE07 – Déploiement des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le maire fait part au conseil du courrier du SDE07 reçu le 21/11/2014 concernant le déploiement des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Le conseil municipal ne prend aucune décision lors de ce conseil.

e) Formation « Intercommunalité et lecture publique » à Satillieu les 8 et 9 décembre

Aucun élu n'est disponible pour participer à cette formation.

f) Divers

→ Association du patrimoine et de restauration de l'église de Préaux APREP

Le maire a fait copie au conseil municipal du courrier de l'APREP du 12 novembre reçu en mairie le 28 novembre. Après lecture de ce courrier :

- Le conseil charge le maire de faire intervenir un zingueur afin de réparer les chéneaux dégradés.
- Concernant les vitraux, le conseil charge le maire de faire établir des devis à des entreprises de métallerie pour le remplacement des vitrages situés devant les vitraux.
- le conseil précise que le conseil municipal a mis la priorité en 2013-2014 sur deux très lourds projets (400000 euros HT environ chacun) à savoir l'extension de l'école et le renouvellement de la station d'épuration.
- Il précise que la commune a subi cet automne de très lourds dégâts sur notre voirie communale lors des derniers événements cévenols (120000 euros HT environ), et espère pouvoir faire réaliser les travaux de vitrages courant 2015.
- Il trouve le jugement de l'APREP sur l'état de l'église pessimiste.
- Il rappelle les travaux réalisés ces dernières années sur l'église, restauration du clocher, réfection de l'électricité, mise en place d'un système de chauffage performant mais couteux. L'entretien d'un si grand bâtiment est une lourde charge pour une commune aussi pauvre que la nôtre, et l'Etat a engagé depuis 2013 une baisse des

dotations drastique (dotation globale de fonctionnement « DGF »). Les autres partenaires financiers qui accompagnaient jadis les communes (Département, région et Europe) ne subventionnent plus.

- Le conseil propose à l'APREP de prendre exemple sur la démarche de Saint Symphorien de Mahun, affrontée aux mêmes difficultés financières que Préaux, pour la réfection de la toiture de l'église de Veyrines, à savoir, un appel aux dons des paroissiens et amoureux du patrimoine local.

→ **Travaux voirie**

Mr Frédéric MARMEY informe le conseil que suite aux intempéries d'octobre et de novembre, de gros dégâts sont à déplorer sur la voirie communale et communautaire, une première estimation fait cas de 120 000 à 130 000 euros environ de travaux au total. Pour l'heure certaines opérations ont débuté :

- dégagement de voies (Grangette, Massonet, Chomaise, Les Chauves, Fontay).
- Réfection de chemin (le Pêcheur)

Une campagne d'emploi va être faite pour stopper l'érosion de certaines routes, ainsi que le curage de fossés.

Il remercie les personnes qui de leur propre chef et par leur connaissance du secteur ont pu éviter ou remédier à bien des dégâts.

D'autres travaux vont être réalisés :

- Elargissement d'un chemin rural au Mas. Le conseil municipal remercie Mr DUCLAUX Gilbert propriétaire du mur qui sera enlevé et qui a donné son accord sur cet élargissement de chemin desservant une exploitation agricole
- Travaux au-dessus du lotissement de La Pugnette : les travaux pourront débutés dès que l'eau se sera écoulée car Mr BOUDIN propriétaire a donné son accord pour la réalisation de fossés dans sa propriété afin de canaliser l'eau. Le conseil municipal l'en remercie.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

Le maire termine en souhaitant à tous les membres du conseil de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire : Christian ROCHE